APTV
TARENTAISE
VANOISE

OBSERVATOIRE DU SCOT 2025



MOBILITÉ ET HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

IA

Un observatoire du SCoT pourquoi faire ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) est le document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour la Tarentaise Vanoise pour les 20 prochaines années. Il traduit le projet politique des élus pour l'avenir.

Son observatoire annuel permet de suivre les transformations territoriales sur le long terme, de repérer les tendances et les trajectoires en cours pour mesurer les effets du SCoT et anticiper les enjeux et modifications à venir du document.

Chaque année, des thèmes à observer sont choisis. **Cette année 2025, place à la mobilité**. Le volet touristique du SCoT, lui, est suivi tous les ans à travers **l'indicateur de la surface touristique pondérée**.

L'INFO À EMPORTER

LES ALTERNATIVES AVANCENT

x 12
Trajets covoiturés
entre 2022 et 2024
(de 2 596 à 29 936 trajets)

+27%
de fréquentation ferroviaire en Tarentaise
(2015-2024)

+29%
de fréquentation des cars régionaux
(2015-2024)

x 2,27
le linéaire d'aménagements cyclables
entre 2021 et 2025

L'OBJECTIF DU SCHÉMA VÉLO TARENTAISE À ATTEINDRE

La part modale du vélo

0,7% en 2023 → **5%** en 2030



HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

- Un développement touristique encore trop rapide par rapport aux objectifs d'encadrement du SCoT :
  - Entre 2018 et 2024, la Tarentaise compte 18 344 lits touristiques en plus, dépassant les objectifs du SCoT fixés à + 14 000 lits supplémentaires environ en 7 ans.
  - Entre 2018 et 2024 , 483 575 m² de Surface Touristique Pondérée (STP) ont été consommés, par rapport à une enveloppe totale fixée à 660 000 m²
- Le rééquilibrage vers les stations thermales et pôles de vallée n'est pas encore amorcé, dans l'attente des ascenseurs valléens
- La production neuve favorise encore trop la production de résidences de tourisme et de logements secondaires, qui représente 82% des lits contre un objectif de 55%

LA VOITURE DOMINE TOUJOURS

75 %
des déplacements touristiques se font toujours en voiture

+ 12 %
de trafic sur la RN90 entre 2013 et 2023

63 072
véhicules le 18 février 2023 sur la RN90, record absolu (2,8 fois le trafic journalier moyen)

Les samedis d'hiver concentrent 50 % des déplacements touristiques

Le **PDMS** (Plan De Mobilités Simplifié), en cours d'élaboration avec la Région, sera validé **fin 2026** avec un plan d'actions à mettre en œuvre de 2027 à 2032.

Trois urgences identifiées :

1. **Développer l'offre de transports en commun à l'année,**
2. **Développer le partage de la voiture**
3. **Développer les aménagements cyclables.**

UNE MOBILITÉ DURABLE POUR LE TERRITOIRE

Le SCoT vise à articuler urbanisation et déplacements pour sortir de la dépendance à la voiture individuelle, grâce à des orientations clefs

- renforcer l'offre de transports en commun
- développer les modes actifs
- développer la voiture partagée
- sortir des séjours du samedi au samedi
- structurer la gouvernance

Pour en savoir plus : **Documents d'Orientation et d'Objectifs** partie 4.2

DONNÉES OBSERVÉES

L'Observatoire des Mobilités (2026) fournit des données quantitatives qui permettent de rendre compte de l'évolution des flux et de la fréquentation des modes de déplacements ; dans une certaine mesure, il fait apparaître les résultats de la mise en œuvre de certaines orientations du SCoT comme la politique de covoiturage (opérationnelle depuis 2024) ou encore le renfort de l'offre de train hors samedi en période de pointe hivernale.

ÉVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER

CONSTATS DU SCOT (2011 - 2017)

- Saturation de la RN90, unique axe d'accès routier en hiver, avec des ralentissements importants (+1h40 de temps de trajet entre Albertville et Moûtiers).
- Risques naturels élevés (éboulements, mouvements de terrain) pesant sur les infrastructures.

DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE (2026)

+12%
sur la RN90 entre 2013 et 2023 (soit ≈1,2 % par an).

+33%
à Moutiers-Ponserand entre 2022 et 2024.

+46%
de trafic journalier le week-end en période estivale (2022-2025).

RECORD
63 072
véhicules le 18 février 2023 sur la RN90 (Notre Dame de Briançon), soit 2,8 fois le trafic journalier moyen.

Les samedis en hiver continuent à concentrer 50 % des déplacements touristiques (liés aux arrivées/départs en station).

→ **Le trafic routier est en hausse, confirmant la nécessité de renforcer les alternatives.**

2 TRANSPORTS EN COMMUN
OFFRE FERROVIAIRE ET PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

CONSTATS DU SCOT (2011 - 2017)

• Offre hivernale renforcée, mais peu lisible et saisonnière.

Besoins d'amélioration :

• Besoins d'amélioration (garantir la continuité du déplacement jusqu'à l'arrivée dans les stations).
• Gestion des ruptures de charge et intermodalité : besoin de rénovation des pôles d'échanges principaux (Aime, Bourg-Saint-Maurice, Moûtiers).
• Besoin de tarification intégrée entre SNCF et collectivités.
• Nécessaires création de parkings relais (P+R).

DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE (2026)

TRAIN

+27%

en Tarentaise entre 2015 et 2024 (contre +17 % en Maurienne).

TRAIN

+3%

de la fréquentation de la gare de Notre-Dame-de-Briançon entre 2015 et 2024.

CAR

+29%

à l'échelle de l'APTV entre 2015 et 2024.

FRÉQUENTATION FERROVIAIRE

Fréquentation ferroviaire : évolution entre 2023 et 2024 :

- Moûtiers gare : +10% (448 523 voyageurs en 2024)
- Bourg-Saint-Maurice gare : +11% (477 862 voyageurs en 2024)
- Aime gare : +11% (137 211 voyageurs en 2024

→ L'offre de transports en commun progresse avec la hausse de fréquentation pour les liaisons gare-station par car, mais reste très saisonnière, tandis que l'offre TER évolue peu malgré une forte hausse de sa fréquentation.

FRÉQUENTATION DES CARS RÉGIONAUX (liaisons gares ferroviaires - stations) :

• Secteur d'Aime : +87 %, Bourg-Saint-Maurice : +70 %, Moutiers : -4 %.
• 83 % des trajets en hiver (90 % dans le secteur d'Aime).
• 74 % des trajets le week-end (50 % le samedi).

• **Principales origines-destinations 2024 :**

- Bourg-Saint-Maurice – Val d'Isère : 21 040 montants / 21 179 descendants (2024).
- Moûtiers – Val Thorens : 15 411 montants / 16 982 descendants.
- Moûtiers – Les Ménuires : 12 681 montants / 13 375 descendants.

3 COVOITURAGE

CONSTATS DU SCOT (2011 - 2017)

• Besoin de développement du covoiturage comme alternative à la voiture solo.
• Nécessité de mise en place de parkings dédiés et de schémas départementaux.

DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE (2026)

x 12

entre 2022 et 2024 (de 2 596 à 29 936 trajets enregistrés dans le RPC).

55%

des trajets internes en 2024 (contre 11 % en 2022).

4 808

trajets au départ et à l'arrivée de Bourg-Saint-Maurice devant Aime-la-Plagne (3 900) et Moûtiers (3 545).

- **Axe structurant :** Moûtiers – Aime-la-Plagne – Bourg-Saint-Maurice.
- **Axes secondaires :** Grand-Aigueblanche – Les Avanchers-Valmorel, Brides-les-Bains – Les Allues.

→ Le covoiturage régulier courte-distance (type domicile-travail) connaît un très fort développement, largement renforcé par la politique locale de gratification au covoiturage quotidien, mise en œuvre par l'APTV et les 5 communautés de communes.



4 MODES ACTIFS (VÉLO, MARCHE, TROTTINETTE ETC.)

CONSTATS DU SCOT (2011 - 2017)

- Un schéma directeur cyclable est à réaliser.
- Nécessaire amélioration de la sécurité des cyclistes.

DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE (2026)

2023
finalisation du schéma directeur cyclable.

x 2,27
linéaire des aménagements cyclables entre 2021 et 2025.

28%
de voies vertes dans le réseau.

+50%
des réalisations sont des aménagements mixtes.

- La **CCHT** concentre 50 % des aménagements.
- L'itinéraire de fond de vallée se poursuit (prise en charge de la liaison Moûtiers-Pomblière par le département) mais des discontinuités persistent (pas de solution financière pour le tronçon Aime-Centron à ce jour).

→ **La part modale du vélo progresse mais reste faible (objectif fixé dans le SCoT : 5 % en 2030).**

5 QUALITÉ DE L'AIR, ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

CONSTATS DU SCOT (2011 - 2017)

- Il est nécessaire de réduire l'impact environnemental des transports.

DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE (2026)

-1,2%
de consommations énergétiques depuis 2015
Transports = 19 % de la consommation
91 % des énergies consommées = produits pétroliers.

-4,4%
d'émissions de GES depuis 2015
Transports = 34 % des émissions dont 63 % des émissions = voitures particulières.

-46,5%
de NOx (polluants atmosphériques) depuis 2015 ;
PM10 : –18,4 %, PM2,5 : –23,5 %.

59,7%
de la population exposée aux PM2,5 au-dessus du seuil OMS (sous la valeur limite) ;
NO_2 : 11,9 % entre seuil OMS et valeur limite.

→ **Les émissions baissent, mais le secteur des transports reste le principal contributeur.**



MISE EN PERSPECTIVE

CONSTATS DU SCOT EN 2017	ÉVOLUTIONS OBSERVÉES (OBSERVATOIRE 2026)
DÉPENDANCE À LA VOITURE	75 % des déplacements touristiques toujours en voiture, trafic routier en hausse (+33% entre 2022 et 2024 au niveau du Ponserand). Augmentation du temps de parcours en samedi de pointe structurellement en hausse depuis 10 ans.
SAISONNALITÉ DE L'OFFRE	83 % de la fréquentation des cars reste hiver, l'offre à l'année est quasi inexistante.
RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES	Éboulements fréquents (ex. : Ponserand en février 2025), saturation de la RN90
GOUVERNANCE ET COORDINATION	• Multiplicité des acteurs (Région qui a en charge la mobilité régionale et locale, intercommunalités de Tarentaise, APTV et communes). • Tarification et information voyageurs complexes, peu lisibles. • Élaboration du Plan De Mobilités Simplifié (PDMS) en cours avec la Région, comme document stratégique et opérationnel pour répondre à l'ensemble des besoins.
PART MODALE DES MODES ACTIFS	Vélo = 0,7 % en 2023 (objectif : 5 % en 2030).
RENFORCER LES TRANSPORTS EN COMMUN	Fréquentation ferroviaire +27 %, mais peu d'augmentation de l'offre. Fréquentation des cars régionaux +29 % (2015-2024) avec augmentation de l'offre en conséquent.
DÉVELOPPER LE COVOITURAGE	Trajets covoiturés ×12 entre 2022 et 2024, dûe à la politique locale d'incitation au covoiturage.

QUALITÉ ET DIVERSITÉ POUR SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le SCoT vise à maîtriser le développement touristique en réduisant le rythme de production de lits touristiques, en encourageant la création d'hébergements marchands et diversifiés, ainsi qu'en favorisant le renouvellement des stations sur elles-mêmes.

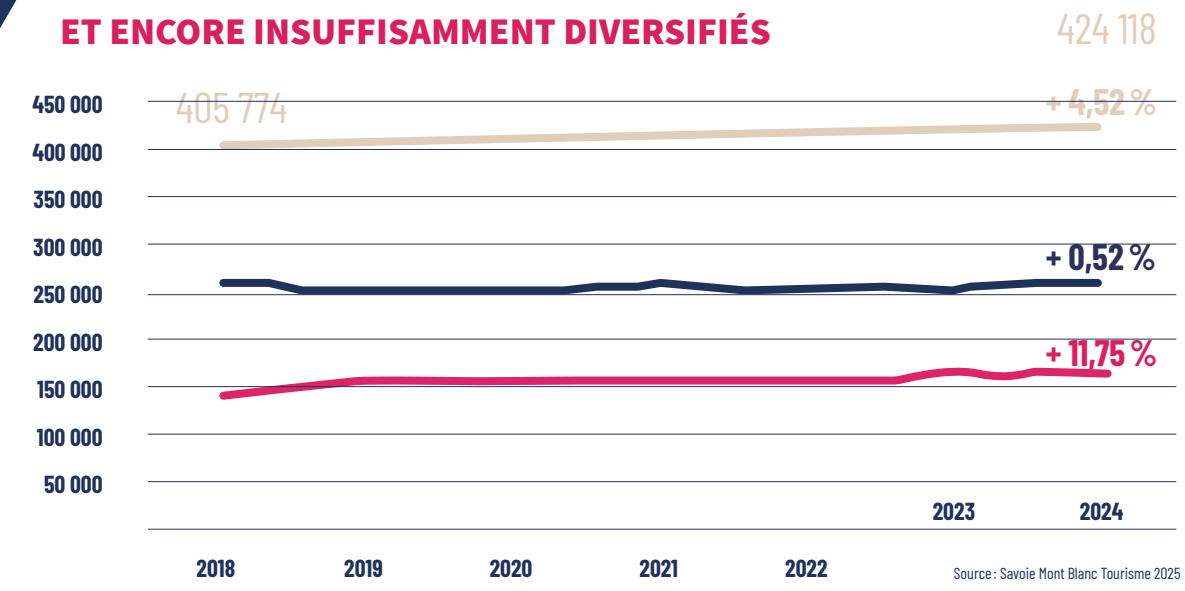
Pour suivre ces objectifs, le SCoT s'est fixé deux indicateurs :

- Les données de Savoie Mont Blanc qui présente un nombre de lits par station tous les ans.
- Un outil spécifique créé par le SCoT : la surface touristique pondérée (STP). Il s'agit de pondérer le nombre de m^2 construits selon le type d'hébergement construit, mais aussi, pour les projets de plus de 5000m^2, selon la commercialisation des lits hors samedi-samedi ou l'intégration de logements saisonniers. Ainsi la résidence secondaire est malussée alors que l'hôtellerie est largement bonifiée. Une enveloppe maximale de STP a été attribuée par station pour les 15 années du SCoT. Il concerne 20 communes touristiques de la Tarentaise sur 30.

Pour en savoir plus : **Documents d'Orientation et d'Objectifs** partie 2.2

DONNÉES OBSERVÉES

DES HÉBERGEMENTS TROP NOMBREUX ET ENCORE INSUFFISAMMENT DIVERSIFIÉS

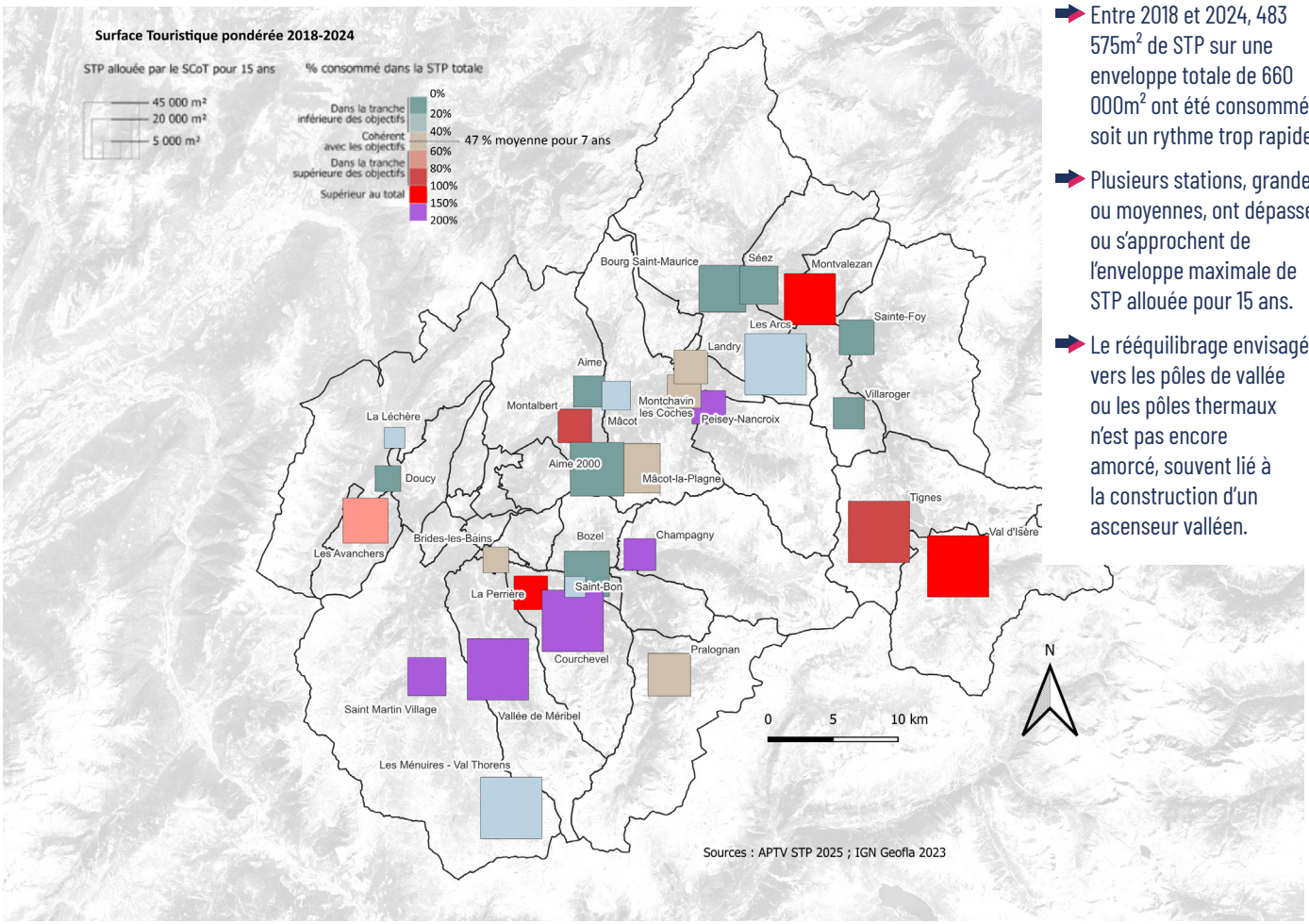


Source : Savoie Mont Blanc Tourisme 2025

Entre 2018 et 2024, la Tarentaise compte **18 344 lits touristiques en plus**, soit un rythme encore trop rapide par rapport aux objectifs du SCoT fixés à + 14 000 lits supplémentaires environ en 7 ans.

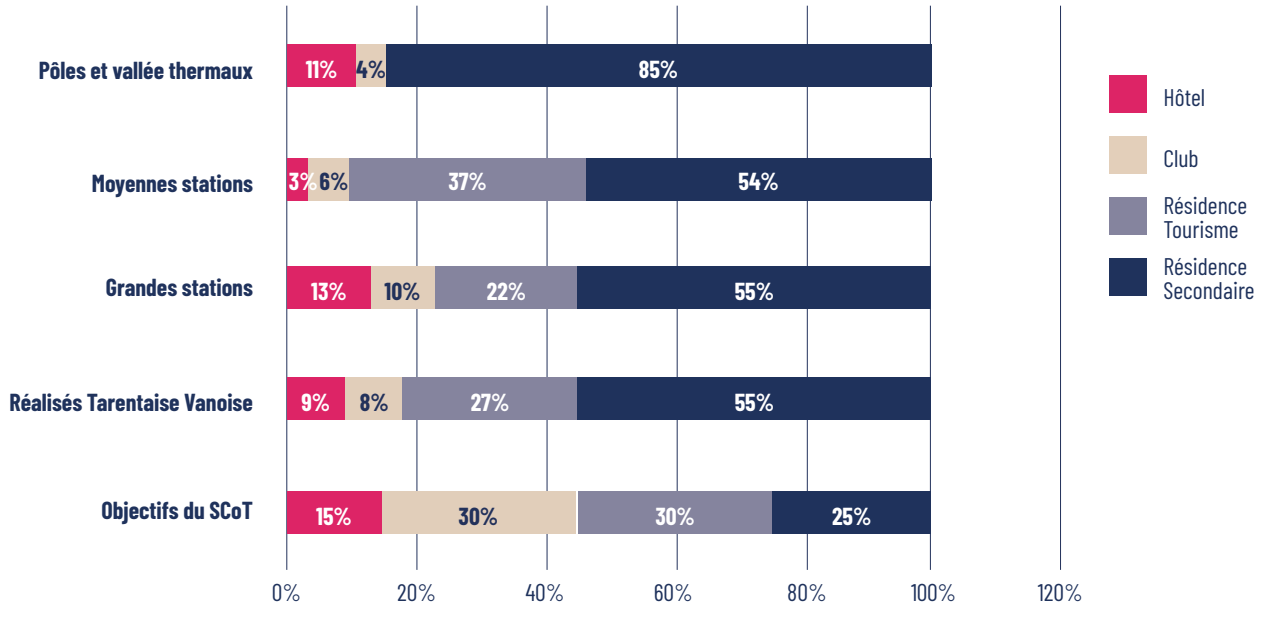
Par contre, les lits marchands augmentent plus vite que les lits non commercialisés qui stagnent. Cette augmentation s'appuie sur la forte hausse du nombre de meublés classés (+ 21 630 lits, soit + 77%) alors que les autres catégories d'hébergement baissent ou se maintiennent. Ces bons chiffres seraient portés par l'essor des plateformes de location ces dernières années.

LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE DE M² DE SURFACE PONDÉRÉE TOURISTIQUE PAR STATION



- Entre 2018 et 2024, 483 575m² de STP sur une enveloppe totale de 660 000m² ont été consommés, soit un rythme trop rapide.
- Plusieurs stations, grandes ou moyennes, ont dépassé ou s'approchent de l'enveloppe maximale de STP allouée pour 15 ans.
- Le rééquilibrage envisagé vers les pôles de vallée ou les pôles thermaux n'est pas encore amorcé, souvent lié à la construction d'un ascenseur valléen.

LA RÉPARTITION DE LA SURFACE TOURISTIQUE PONDÉRÉE (STP) CONSTRUITE PAR TYPE DE PRODUITS TOURISTIQUES



Source : surface touristique pondérée 2018-24 / APTV

Le développement des hébergements touristiques favorise encore trop les résidences secondaires et les produits s'apparentant aux résidences de tourisme, notamment pour les stations moyennes et les pôles de vallée ou thermaux.